



Panne suite a vente auto particulier a particulier

Par beno69600

bonjour,

J'ai vendu une auto de 150 000km a un autre particulier il y a 3 semaines. Tout semblait aller. Mais l'acheteur vient de me contacter car le turbo aurai cassé(1500?). Or je l'avait pourtant déjà changé il y a 2ans et demi a 130 000 km suite à une première panne! Il invoque la garantie des vices cachés pour que je prenne en charge la réparation.

Suis je responsable?

Devrais je accéder à sa requête?

Si on va au contentieux est ce que je ne risque pas de payer encore davantage (expertise, frais de justice etc...)?

merci d'avance